

CA1  
EA  
95078  
FRE  
ex.1  
DOCS

CA1 EA 95078 FRE ex.1 DOCS  
Document de fond 43278140

.b2972001(A)



Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

*Direction du Développement Economique et Social (AGS)*

*Document de fond :*

# Résultats du Sommet mondial pour le développement social

43 278140

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
JAN 14 1997  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
REPOURVENIR A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



Aout 1995

## I. CONTEXTE

**Introduction** — Les Nations unies ont convoqué le Sommet mondial pour le développement social (SMDS) afin de discuter des problèmes de développement social sous quatre grands thèmes : l'élimination de la pauvreté, l'emploi, l'intégration sociale et la création de milieux propices au développement social à l'échelle nationale et internationale. Les représentants de 186 pays, dont 118 chefs d'État ou de gouvernement, ont assisté au Sommet, l'un des plus importants de toute l'histoire de l'ONU.

Les délibérations, qui ont porté sur toute une gamme de sujets, ont abouti à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action, en vertu desquels les participants se sont engagés à atteindre 10 objectifs, à savoir : un environnement favorable au développement social, l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, l'intégration sociale, l'égalité des sexes, l'accès universel à l'éducation et à la culture, l'Afrique et les pays les moins avancés, l'ajustement structurel, l'exploitation des ressources et le renforcement du développement social au sein du système international. Le Sommet a débouché sur le plus important consensus jamais obtenu et influera pendant de nombreuses années sur les politiques sociales et économiques à l'échelle internationale.

43.778-140

**Conclusions et concepts** — La plupart des conclusions du Sommet s'inscrivent dans le cadre de la politique étrangère du Canada, mais l'approche préconisée pourrait modifier notre façon de gérer le développement social au cours des années à venir. Par exemple, même si la communauté internationale convient en général que les pays ont besoin de se développer sur le plan économique, on a souvent supposé que la population profiterait indirectement de la croissance et d'une saine gestion de l'économie. Or, le Sommet a conclu que la population était à la fois agent et bénéficiaire du développement économique et que l'absence de développement social aboutissait à sa marginalisation dans le processus de développement. En plus de favoriser l'adoption de saines politiques macro-économiques, le Sommet a invité les pays à se soucier davantage de l'équité et à intégrer la politique sociale à la politique et à la planification économiques et environnementales. Le Sommet a avalisé une approche centrée sur la personne : dans l'ensemble des documents, on insiste d'ailleurs sur les droits et responsabilités des personnes.

**Participation et contribution du Canada** — Le Canada est l'un des rares pays à avoir effectué de vastes consultations sur le Sommet et à avoir appuyé la tenue, d'un bout à l'autre du pays, de consultations avec les provinces et au sein de la société civile, auxquelles ont participé notamment des particuliers, des syndicats, le secteur privé, des partis politiques, des groupes autochtones, des organisations communautaires, des coopératives, des organisations sans but lucratif, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des médias et des groupes d'information publique. Les consultations gouvernementales et non gouvernementales ont bénéficié du nouveau dialogue qui s'est établi entre les spécialistes et les militants du domaine de la politique sociale et du développement

international, à un point tel que le schéma du projet de déclaration soumis par le Canada a été retenu pour l'élaboration du texte de Copenhague.

L'un des aboutissements de cette relation a été la promotion par le Canada de nouveaux concepts touchant les quatre grands thèmes du Sommet. Par exemple, le Canada a mis en valeur et obtenu qu'on reconnaisse intégralement, à l'échelle internationale, la contribution des personnes dont le travail n'est pas rémunéré, celles qui effectuent des travaux ménagers et qui s'adonnent à l'agriculture de subsistance. Le Sommet a reconnu qu'il fallait prendre ce genre de travail en compte en vue de créer des emplois et d'éliminer la pauvreté.

Le Canada a également préconisé une approche participative à l'égard des grands thèmes du Sommet et a recommandé que la personne soit considérée à la fois comme agent et bénéficiaire du développement social. Les analystes de la politique sociale ont recommandé que, dans les documents, on évite de « stigmatiser » les gens vivant dans des conditions défavorables. On a donc modifié l'usage international et remplacé, par exemple, des termes comme « les pauvres » par « les personnes vivant dans la pauvreté ». Ces mêmes analystes ont aussi encouragé une meilleure conceptualisation du développement social, par exemple, en substituant le concept de « tolérance » par celui de « respect et valorisation de la diversité ».

Les spécialistes canadiens du développement ont mis l'accent sur une approche à double volet afin d'éliminer la pauvreté : subvenir aux besoins fondamentaux des personnes vivant dans la pauvreté et veiller à ce qu'elles aient accès à des ressources productives et des débouchés économiques. Le Canada a également fait valoir que le développement social doit d'abord et avant tout prendre en compte les personnes qu'il vise. Ainsi, les gouvernements qui ont avalisé les documents du Sommet ont reconnu qu'ils devaient s'associer à la société civile pour faire avancer le développement social.

## II. SUJETS

**A. Un environnement favorable** — Les participants au Sommet ont reconnu que la communauté internationale devait favoriser la création d'un environnement propice au développement social même si cette responsabilité incombe avant tout à chaque pays.

- **Un nouveau concept** — Le Sommet a formulé une approche du développement durable centrée sur l'être humain, qui englobe le respect des droits de la personne, la saine gestion des affaires publiques, l'équité et l'intégration de la politique sociale, économique et environnementale.
- **Restructuration de l'économie** — Le Sommet a révélé que la conception et la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel devaient tenir compte des considérations d'ordre environnemental et social. On a surtout insisté sur la prise en compte des besoins particuliers des hommes et des femmes dans l'établissement des programmes économiques.

- **L'environnement international** — Les pays ont reconnu pour la première fois que la mondialisation avait des répercussions positives et négatives et que, malgré ses avantages, il fallait en réduire au minimum les effets défavorables. Ils ont également convenu qu'il fallait adopter dans les meilleurs délais un système politique et économique international basé sur le respect de la loi. On a accordé une considération spéciale aux préoccupations des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, surtout en ce qui a trait à l'allègement de la dette.
- **L'environnement national** — Les pays ont convenu qu'il importait de bien gérer l'économie, de lier le développement durable à l'équité, de répartir les ressources de façon plus équitable (grâce notamment à une fiscalité progressive) et qu'il fallait réduire les dépenses militaires excessives. Ils ont également reconnu l'importance de l'égalité des chances, surtout pour les plus marginalisés.
- **Sujets précis de préoccupation**
  - (i) **Égalité des sexes** — Le Sommet a reconnu que le développement économique et social était impossible en l'absence d'égalité entre hommes et femmes.
  - (ii) **Jeunes** — Le Sommet a repris et développé les résultats du Sommet mondial pour les enfants et a souligné les besoins des enfants et les sources de préoccupation des jeunes qui s'apprentent à entrer sur le marché du travail.

**B. Pauvreté** — L'entente concernant l'élimination de la pauvreté représente la réalisation la plus remarquable du Sommet.

- **Nouvelle entente sur l'élimination de la pauvreté** — Les gouvernements ont convenu d'arrêter « des politiques et des stratégies nationales afin de réduire considérablement toutes les formes de pauvreté dans le laps de temps le plus court possible, d'atténuer les inégalités et d'éliminer l'extrême pauvreté, chaque pays se fixant pour ce faire un terme en fonction de son contexte national ». On a défini l'extrême pauvreté comme étant l'absence quasi-totale des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux, y compris les soins de santé, l'eau potable, les installations sanitaires, l'abri, l'éducation et l'information — mesurée non seulement par le revenu mais aussi par l'absence de services sociaux de base.

Les pays ont convenu de formuler des stratégies nationales intégrées propres à éliminer la pauvreté, qui insisteront davantage sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes les personnes vivant dans la pauvreté. Le Sommet a conclu que réduire la pauvreté, et non l'atténuer (on n'atténue pas la pauvreté), est un processus global, qui devrait être le premier objectif de tout programme de développement et d'infrastructure. Le Sommet a également reconnu l'importance du lien entre les secours d'urgence en cas de sinistre et la remise en état des infrastructures, et a invité l'Assemblée générale des Nations unies à décréter en 1996 une décennie pour l'élimination de la pauvreté.

- **Évolution du profil de la pauvreté** — Le Sommet a révélé que même si à l'heure actuelle on retrouve la pauvreté surtout en milieu rural, la pauvreté urbaine est un phénomène en pleine croissance. Les documents soulignent le lien de plus en plus fréquent entre la pauvreté et l'exploitation de l'environnement sans égard à sa protection. Il a aussi été question de la « féminisation » et de la « juvénalisation » de la pauvreté, surtout du fait de l'émergence du chômage massif des jeunes dans certaines parties du monde.
- **Approche collective pour l'élimination de la pauvreté** — Dans ses conclusions, le Sommet encourage les gouvernements à aborder différemment l'élimination de la pauvreté. Ayant convenu de se pencher sur les racines de la pauvreté, les pays ont reconnu qu'il fallait d'abord comprendre comment les personnes vivant dans la pauvreté subvenaient à leurs besoins, et qu'elles devraient avoir accès à des moyens de subsistance durables et à des filets de sécurité sociale pour ne pas sombrer à nouveau dans la pauvreté. Les gouvernements ont accepté que ces personnes participent à la définition et à la mise en oeuvre des mesures visant à réduire la pauvreté. Ils ont également consenti à promouvoir le développement et l'utilisation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer la réduction de la pauvreté.
- **La pauvreté et le revenu** — Outre les besoins fondamentaux, les pays ont porté une attention particulière au lien entre l'accès aux débouchés économiques et l'élimination de la pauvreté en insistant sur des mesures telles que la réforme agraire, la propriété foncière assurée, un meilleur accès au crédit, aux services de vulgarisation et aux marchés, et le soutien aux petites entreprises et au secteur non structuré. Le Sommet a également reconnu que tous les pays devaient mettre en place des filets de sécurité sociale et adopter des mesures visant à aider les gens à trouver un emploi productif. Les documents reconnaissent que les programmes pour combattre la pauvreté doivent aborder les problèmes du sous-emploi et la question du travail non rémunéré.

**C. Emploi** — Les conclusions du Sommet sur l'emploi s'inspirent en bonne partie des travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cependant, c'était la première fois qu'un groupe si important de pays adoptaient une stratégie internationale en vue de créer des emplois et de réduire le chômage.

- **Nouveaux accents** — Les gouvernements ont convenu de placer la création d'emplois au centre des politiques économiques et de la faciliter. Ils exploreront les causes du chômage de longue durée et adopteront des politiques propres à stimuler la demande de main-d'oeuvre. Ils ont reconnu l'importance des technologies de l'information sur le plan de la formation, de l'enseignement, de la création d'emplois et des systèmes d'information sur le marché du travail et se sont engagés à échanger de l'information et les meilleurs scénarios de création d'emplois. Ils ont souligné l'importance de l'éducation et de la formation pour améliorer la participation de la population active.

- **Qui crée des emplois?** — Les pays ont convenu d'explorer des moyens novateurs de créer des emplois et de distribuer le travail. Ils ont reconnu l'importance du secteur privé et en particulier la contribution des PME et des coopératives en matière de création d'emplois, et le rôle important que jouent les collectivités et le secteur non structuré (non criminel) à cet égard. Les gouvernements ont convenu qu'il fallait faciliter la tâche des entreprises qui doivent passer du secteur non structuré au secteur officiel de l'économie et, ce faisant, étendre les normes de travail et la protection sociale aux personnes qui oeuvrent dans ce secteur. Ils ont également convenu de suivre et d'évaluer les répercussions économiques de la libéralisation du commerce, surtout en matière d'emploi.
- **Quel genre de travail et pour qui?** — Les gouvernements ont reconnu qu'il fallait créer des emplois durables et de qualité et que les travailleurs devaient pouvoir choisir leur emploi. Ils ont aussi reconnu qu'il fallait promouvoir et respecter les normes de travail internationales et les droits des travailleurs, quel que soit leur emploi; qu'il fallait lever les obstacles systémiques empêchant les travailleurs de s'intégrer à la population active et comprendre qu'ils doivent équilibrer responsabilités familiales et professionnelles. Ils ont convenu de fixer des dates cibles pour l'élimination de la main-d'oeuvre enfantine et la protection des enfants qui travaillent et des enfants de la rue. Ils ont reconnu la difficulté qu'éprouvent certains groupes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes handicapées, les autochtones, les travailleurs migrants et les groupes susceptibles d'être désavantagés, comme les femmes et les jeunes à entrer et à rester sur le marché du travail.
- **Nouvelle entente** — Dans les conclusions, les pays ont reconnu qu'il importait de mesurer et d'apprécier l'apport économique du travail non rémunéré, ainsi que d'acquérir une meilleure compréhension du rapport entre le travail rémunéré et non rémunéré et d'en tenir compte dans les stratégies d'emploi et de réduction de la pauvreté. À titre d'exemple de ce genre de travail, encore passé sous silence et sous-évalué, mentionnons les soins prodigués aux personnes à charge et l'agriculture de subsistance pratiquée par un grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

**D. Intégration sociale** — Dans les conclusions sur l'intégration sociale, les participants ont mis l'accent sur le respect et la valorisation de la diversité, ainsi que sur la mise en place de cadres légaux et réglementaires permettant aux personnes et à la société civile de participer au développement social. Les groupes dont la situation mérite qu'on s'y attache y sont également mentionnés.

- **Une meilleure gestion des affaires publiques** — Les participants se sont engagés à rendre leurs institutions publiques transparentes et accessibles et à les obliger à rendre des comptes. Ils ont convenu d'en simplifier les règlements administratifs, de diffuser l'information publique et d'assurer l'efficacité à tous les paliers du gouvernement. Ils ont en outre encouragé la formation libre d'organisations de la société civile, notamment de coopératives et de collectivités, et leur participation aux activités de

développement social. Les participants au Sommet ont invité les pays à collaborer davantage à l'échelle internationale afin d'éliminer le crime, la violence contre les femmes et le trafic des femmes et des enfants.

- **Valorisation de la diversité** — Les pays ont insisté sur l'importance de bien comprendre la diversité et d'en valoriser la contribution sociale. Ils ont préconisé l'adoption de lois propres à combattre le racisme et l'intolérance; la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le raffermissement des mécanismes de règlement des différends et le respect du patrimoine culturel. Ils ont aussi encouragé les médias à promouvoir l'intégration sociale. Ils ont porté une attention spéciale au rôle de l'éducation et de la culture dans la promotion de la diversité et se sont également engagés à éliminer l'analphabétisme.
- **Égalité et justice sociale** — Les participants au Sommet ont reconnu qu'il fallait éviter de marginaliser les personnes les plus désavantagées et adopter les mesures voulues pour leur permettre d'acquérir des compétences et mettre leur potentiel en valeur. Ils ont insisté sur l'intégration aux grands courants de la société des personnes marginalisées et désavantagées, comme les handicapés, les autochtones et les personnes d'âge mur. Ils ont reconnu que les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les demandeurs d'asile devaient être traités de façon plus équitable, et qu'il était indispensable de réunir les familles. Les documents du Sommet préconisent la justice et l'égalité pour tous, surtout pour les femmes et les jeunes.

### III. MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Les participants au Sommet ont proposé à la communauté internationale des moyens d'améliorer le développement social et préconisé l'amélioration des politiques et des programmes.

- **Raffermissement du système des Nations unies** — Les pays ont recommandé en particulier de raffermir le système des Nations unies pour lui permettre de s'occuper de développement social, et d'assurer un suivi à cet égard. On s'attend à ce que le Conseil économique et social de l'ONU supervise la coordination des résultats du Sommet pour l'ensemble du système, notamment par le raffermissement de la Commission du développement social, point de mire potentiel pour le suivi du Sommet. Ce dernier a demandé à l'Assemblée générale de convoquer une séance spéciale en l'an 2000 pour examiner la mise en oeuvre de ses conclusions. On a également invité l'ONU à trouver de nouvelles sources de financement afin de promouvoir le développement social.
- **Dialogue international** — L'Assemblée générale de l'ONU a été invitée à organiser des réunions de représentants de haut niveau afin d'encourager le dialogue sur la coopération internationale en matière de développement social. On lui a demandé



d'élaborer, pour la mise en oeuvre des résultats des conférences des Nations unies, un cadre commun s'inspirant de l'Agenda pour le développement.

- **Le rôle des institutions financières internationales (IFI)** — Les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OIT ont été invitées à favoriser des approches internationales cohérentes du développement social et à en tenir compte dans leurs programmes d'ajustement structurel. Le Conseil économique et social a été invité à envisager la tenue de réunions conjointes avec le Comité du développement de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour discuter de développement social.
- **Rapports à l'échelle nationale et internationale** — Bien que le dépôt de rapports sur le développement social aux Nations unies ne soit pas stipulé dans les documents du Sommet, les pays sont invités à élaborer des stratégies nationales de développement social. Les participants ont invité l'ONU à mettre sur pied un système de rapports consolidés en vue de formuler des recommandations de principe précises à l'intention des gouvernements et des organisations internationales.
- **Indicateurs du développement social** — Les participants ont proposé de créer ou de faire un meilleur usage des indicateurs nationaux et internationaux pour suivre le développement social et de consolider les données recueillies. Ces indicateurs quantitatifs et qualitatifs devraient être établis sur la base de l'expérience et de l'évaluation des groupes étudiés.
- **La proposition 20/20** — Considéré comme une percée historique, cet accord traduit la volonté de la communauté internationale d'investir dans le développement social. La proposition 20/20 a été conçue comme un accord bilatéral entre les pays en développement et les pays donateurs : les pays bénéficiaires consacreront 20 p. 100 des dépenses de l'État aux mesures visant à satisfaire les besoins fondamentaux de la population, si ce n'est déjà fait, et les pays donateurs appuieront ces efforts en y consacrant 20 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD).
- **Les ressources** — Dans tous les documents du Sommet, les participants réclament que l'ensemble des organismes, des secteurs public et privé, mobilisent de nouvelles ressources, suffisantes ou prévisibles, et les consacrent au développement social. Ils demandent à l'ONU de trouver de nouvelles ressources pour le développement social.
- **Les partenaires du développement social** — Le programme d'action prévoit que la société civile et tous les paliers de gouvernement (provinciaux, municipaux, etc.) participent au développement social.

#### IV. RÉACTION CANADIENNE AUX DOSSIERS INTERNATIONAUX

Le Canada estime que le Sommet a remporté un succès mitigé. En dépit d'un certain consensus sur le développement social, sans précédent dans l'histoire des Nations unies, les documents ne constituent pas un programme de travail international complet, lequel nécessitera davantage d'efforts.

**Mesures centrées sur la personne** — Cet élément fait déjà partie des objectifs visés par la politique canadienne. Le Canada invite les pays à financer une plus large part du développement social, à savoir consacrer 25 p. 100 de l'APD à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Le gouvernement s'est également engagé à mettre d'avantage l'accent sur les besoins des personnes et des pays les plus pauvres. La promotion de la saine gestion des affaires publiques, du respect des droits de la personne et de la démocratie — principaux éléments de la politique canadienne — favorise une approche du développement centrée sur la personne.

**Un environnement favorable** — L'approche canadienne de la libéralisation du commerce et de l'allègement de la dette contribue à la création d'un environnement international favorable au développement social. Le Canada a toujours préconisé l'adoption d'un système financier et commercial international doté de règles et a travaillé au succès de l'OMC. Chef de file au chapitre de l'allègement de la dette des pays les moins développés et les plus endettés, le Canada préconise cette politique à l'échelle internationale.

**L'élimination de la pauvreté** — L'un des principaux objectifs du Canada en matière de politique internationale. Le Canada s'est engagé à consacrer 25 p. 100 de l'APD à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population et à accorder la priorité aux pays où d'importantes concentrations de personnes vivent dans la pauvreté. Les programmes canadiens tiennent compte du profil changeant de la pauvreté et de la relation entre la réduction de la pauvreté et le revenu. À l'heure actuelle, le Canada recommande la tenue d'une conférence internationale sur l'utilisation d'indicateurs sociaux pour mieux mesurer et suivre le développement social et encourage l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des groupes désavantagés mentionnés dans le programme d'action. Le ministère du Développement des ressources humaines jouera un rôle de premier plan en matière de coordination des programmes de l'année internationale de l'élimination de la pauvreté en 1996.

**Emploi** — Chef de file en matière de systèmes d'information sur le marché du travail, le Canada a été le premier à saisir l'importance de mesurer et d'évaluer le travail non rémunéré, connaissances qu'il convient de partager. Le Canada reconnaît l'importance de normes du travail internationales, mais préfère recourir à des mécanismes autres que les accords commerciaux pour en favoriser le respect. Le gouvernement appuie le rôle central que l'OIT est appelé à jouer après le Sommet et favorise une meilleure coopération au chapitre du développement social au sein du système multilatéral.

**Intégration sociale** — La saine gestion des affaires publiques et la valorisation de la diversité sont au nombre des objectifs de la politique canadienne. Le Canada a appuyé activement la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a présenté des textes sur l'élimination de la violence contre les femmes dans un grand nombre de forums internationaux et donne l'exemple en matière de programmes pour handicapés. Le Canada est disposé à aider les pays désireux de mieux comprendre les dossiers socio-politiques et appuie l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des groupes ayant des besoins particuliers.

**Mise en œuvre et suivi** — En tant que président du Sommet du G-7, à Halifax, le Canada a recommandé et obtenu que les IFI concentrent davantage leurs efforts sur la réduction de la pauvreté. Le Canada s'est également déclaré en faveur d'un rôle central pour la Commission du développement social à la suite du Sommet, ainsi que de la participation de la société civile et d'experts à ses travaux. Le Canada préconise une meilleure consolidation des systèmes de rapport de l'ONU avant de souscrire à la production d'autres rapports nationaux sur le développement social. Le gouvernement canadien s'est aussi engagé à travailler avec les pays de même tendance pour permettre aux pays en développement de réduire leurs dépenses militaires excessives et de consacrer ces fonds au développement social et économique.

**Rôle de la société civile** — Le partenariat du Canada avec la société civile a été remarqué par de nombreuses délégations au Sommet. Bien que les consultations sur le suivi ne fassent que commencer, il semble d'ores et déjà que la société civile participera aux discussions concernant l'application des recommandations du Sommet ainsi que de celles de plusieurs autres conférences à caractère social des Nations unies.

**Conclusions** — Le Sommet a activé des dossiers qui, ayant figuré à l'ordre du jour international depuis de nombreuses années, n'avaient pas suscité beaucoup de cohésion, d'engagement ou une action coordonnée. Le Sommet a permis de parvenir à un consensus à l'échelle internationale sur le fait que le développement social et économique doit viser notamment l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale. Ce consensus permettra à la communauté internationale de prendre, à l'avenir, des mesures plus efficaces et mieux ciblées et facilitera éventuellement les délibérations du G-7 à Lyon en 1996.

Invité par plusieurs pays à fournir une assistance technique en matière de développement social en raison de sa participation active au Sommet, le Canada élabore des stratégies en vue de commercialiser son expertise. On vient à peine d'entamer le dialogue sur l'application des recommandations, qui comportera des consultations et une action concertée auxquelles participeront les représentants de la société civile et tous les paliers de gouvernement qui s'occupent de développement social.

LIBRARY EA / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01073985 5

CA1 EA 95078 FRE ex.1 DOCS  
Document de fond 43278140